



Centre de Ski Vallée Bleue Inc.

Demande pour carte de membre saisonnière

ADRESSE POSTALE

NOM DE FAMILLE : _____ PRÉNOM : _____
ADRESSE : _____
VILLE : _____ CODE POSTAL : _____
TÉL. MAISON : _____ TÉL. BUR. : _____ TÉL. LAUR : _____
COURRIEL : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les remontées mécaniques ne sont pas obligatoirement toutes en opération en même temps.

La Station se réserve le droit de fermer en raison de températures inclémentes.

En considération du paiement du coût de l'abonnement, de l'engagement de l'abonnement et de l'engagement de l'abonné de respecter intégralement tous les règlements en consignes de sécurité en vigueur à la Station, la Station s'engage à permettre à l'abonné l'utilisation des remontées mécaniques de même que l'accès au terrain aux endroits non prohibés.

En cas de défaut de l'abonné, les privilèges accordés seront résiliés et la passe de saison sera automatiquement confisquée sans autre avis et sans remboursement à l'abonné.

Toute passe de saison émise en vertu des présentes demeure la propriété de la Station et l'abonné s'engage à remettre cette passe à la Station sur simple demande.

L'abonné reconnaît que le ski et l'utilisation des remontées mécaniques comportent des dangers inhérents et accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tous les dommages corporels ou matériels résultant desdits risques et dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer la Station de toute responsabilité pouvant en découler.

L'abonné assume de plus l'entière responsabilité pour tout dommage de toute nature résultant du non-respect des règlements et consignes de sécurité en vigueur et libère et exonère la Station pour tout dommage relié à de tels manquements.

Les passes de saison sont incessibles et non-remboursables.

En cas de perte ou de vol de la passe, le skieur devra immédiatement en aviser la Station. Un duplicata de la passe pourra être émis sur paiement par le skieur de la somme de 25\$ non-remboursable.

En cas d'abonnement familial, le signataire des présentes s'engage à informer tous les membres de sa famille des termes et conditions du présent abonnement et des obligations incombant au détenteur de billet de saison.

Le signataire s'engage à respecter et à faire en sorte que les membres de sa famille détenteurs de passes, respectent les règlements en consignes de sécurité en vigueur à la Station.

Le signataire reconnaît à la Station le droit spécifique en cas de contravention aux conditions des présentes de résilier et confisquer l'une ou toutes les passes de saison émises en vertu des présentes.

Toutes les passes de saison émises sont assujetties aux termes et conditions du présent contrat et pourront être révoquées sans remboursement sur simple demande de la Station.

Les abonnements de ski ne peuvent être prêtés ni vendus.

L'abonné ayant oublié sa carte d'abonnement devra acheter un billet au prix en vigueur ce jour-là. Cette règle s'applique à tous sans exception.

BUREAU	ÂGE	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	MONTANT

T.P.S. : R 105 473 441
T.V.Q. : 100 033 6111

S.V.P. Cochez la langue de correspondance préférée.
Français Anglais

TOTAL PASSE
TOTAL ÉCOLE
TOTAL LOCATION
TOTAL CASE
TOTAL

USAGE BUREAU Date : _____ Comptant <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/>	USAGE CLIENT Membre depuis _____ année(s) Nouveau membre <input type="checkbox"/> Signé le _____ Signature du skieur _____
--	---